

PROCEDURE DE DEMANDE D’AFFECTATION PRIORITAIRE POUR RAISONS SOCIALES 2026

Principes et Objectifs	<p>La demande d’affectation prioritaire pour raisons sociales résulte avant tout du projet de l’élève.</p> <p>L’évaluation de l’Assistante de service social précisera la pertinence de la priorité en collaboration avec l’équipe pédagogique (le professeur principal et le PSY EN) et le chef d’établissement. Celui-ci reste garant de l’orientation et valide l’affectation.</p> <p>La commission de pré affectation précisera <u>un vœu unique</u> sur lequel elle attribue la priorité d’Affectation pour raison sociale.</p> <p>Nb : dans le cadre d’un recrutement spécifique (aucune affectation prioritaire ne peut être validée, si le jeune n’a pas obtenu un avis Très favorable de l’établissement d’accueil à l’issue des entretiens préalables).</p>
Public concerné	<p>Tout élève pouvant justifier d’une priorité d’Affectation pour raison sociale (difficultés financières, familiales, personnelles...) évaluée par l’assistant(e) de service social après un échange concerté avec le chef d’établissement. Une attention particulière doit être portée sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les élèves relevant de la protection de l’enfance - Les élèves confiés à l’ASE - En situation de harcèlement avéré (PHARE) - Autres situations complexes
Constitution du dossier	<p>L’établissement transmet la fiche « Demande d’affectation prioritaire pour raison sociale » au secrétariat du service social. <i>Le rapport social est transmis à la conseillère technique de service social siégeant à la commission.</i></p> <p><i>Le dossier complet est transmis pour le MARDI 19 MAI 2026 au secrétariat du service social ce.ssl@ac-martinique.fr</i></p> <p>La COMMISSION SOCIALE se tiendra le MARDI 26 MAI 2026. Elle statuera sur les situations sociales avérées pour chaque vœu formulé et donnera une priorité d’affectation pour un seul vœu.</p>
Saisie des vœux	<p>La saisie s’effectue LUNDI 4 AU MARDI 26 MAI 2026 soit sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Le Service en Ligne ; elle est faite par la famille (uniquement les élèves de 3^{ème}) → Affelnet-Lycée par le chef d’établissement d’origine
Communication des résultats de l’affectation	<p>Diffusion des résultats le MARDI 30 JUIN 2026.</p> <p>Les établissements d’origine ont accès aux résultats dans AFFELNET-Lycée. Les notifications d’affectation, une fois éditées doivent être remises aux représentants légaux.</p> <p>Les familles peuvent également consulter les résultats en ligne depuis la page Scolarité Services munis de leur compte EDUCONNECT.</p>

DEMANDE D'AFFECTATION PRIORITAIRE POUR RAISONS SOCIALES 2026

I- IDENTITE	
Nom :	Sexe : F <input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/>
Prénom :	Date de naissance :
Adresse des représentants légaux :	
Téléphone portable :	Domicile :
Email :	
Boursier : Oui <input type="checkbox"/> Taux : Non <input type="checkbox"/>	
Établissement d'origine :	Classe d'origine :
Décision d'orientation :	

II- VŒU D'AFFECTATION		
Vœu	Formation envisagée (niveau + spécialité)	Nom de l'établissement envisagé
N°1		
N°2		
N°3		

Date : Signature des représentants légaux :	Date : Signature du chef d'établissement :
--	---

III- DECISION DE LA COMMISSION D'AFFECTATION SOCIALE

<input type="checkbox"/> Favorable à une affectation prioritaire en :
<input type="checkbox"/> Défavorable à une affectation prioritaire <i>Motivation de l'avis défavorable :</i>
<input type="checkbox"/> Non reconnue comme une situation sociale prioritaire <input type="checkbox"/> Situation sociale reconnue mais ne justifiant pas une affectation prioritaire dans les formations demandées
Date de la commission :

Date : Signature de l'IEN-IO :	Date : Signature de la Conseillère technique-AS :
--	---